

PROCÈS VERBAL
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU
DU MARDI 22 AVRIL 2014

Conseil Municipal convoqué le 18/04/2014 - Date d'affichage de la convocation : 18/04/2014.

Présidence : M. Jacques WEIBEL.

Secrétaire de séance : M. Emmanuel DAVID.

Participants : Monsieur Jacques WEIBEL, Mme Sylvie RIVAUD, M. Emmanuel DAVID, Mme Sylvie REBRE, M. Jean-André CAHUZAC, Mme Sonia LABSY, M. Patrick RIVARD, Mme Déborah KEROUEDAN, M. René BONNET, Mme Clara PICHOT (arrivée à 19h25), M. Alain BONDON.

Absents excusés : M. Robert DARIEN (pouvoir à M. Alain BONDON).
 Mme Cathy LUTRAT (pouvoir à Mme Sylvie RIVAUD).
 M. Alex BORNES (pouvoir à M. Jacques WEIBEL).
 Mme Gwenaëlle LE CREURER (pouvoir à Mme Déborah KEROUEDAN).

Points inscrits à l'ordre du jour :

- 1 – Compte rendu des décisions du Maire (Article L2122-22 du CGCT).
- 2 – Élection des représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S.
- 3 – Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal.
- 4 – Élection des délégués aux instances intercommunales.
- 5 – Désignation d'élus municipaux pour siéger ou représenter la commune dans d'autres instances.
- 6 – Informations diverses.
- 7 – Dates à retenir.

Conseil Municipal convoqué par courriel le 18 avril 2014 – Pièces jointes à la convocation : un document de travail, une trame du règlement intérieur élaboré le 17 avril 2014.

Chaque conseiller municipal a répondu par courriel à la mairie pour informer de sa présence ou de son absence à cette réunion, en conformité avec les dispositions arrêtées dans le cadre de la réunion consacrée à l'élaboration du règlement intérieur.

Début de la séance : 19h00.

1 – COMPTE RENDU DES DÉCISIONS DU MAIRE (ARTICLE L2122.22 DU CGCT)

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal.
- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

N° D'ORDRE	CODE	NOMENCLATURE	DATE	DECISION
2014-331	1-4 1-5	Autres types de contrats Transactions / Protocole d'accord transactionnel	20/03/2014	Approbation de l'avenant au contrat de l'assurance multirisque communale ayant pour objet l'extension de la valeur du mobilier urbain après intégration du terrain multisports auprès de la compagnie R.B.C. Assurances.
2014-332	1-4	Autres contrats	26/03/2014	Devis accepté de la Société PROMOSOFT pour le remplacement de l'unité centrale du poste informatique de la Directrice de l'école élémentaire (Comprenant le paramétrage, l'antivirus, le pack office standard Microsoft 2013 et l'extension de garantie sur 3 ans), d'un montant de 1 257,31 € T.T.C. (Dépense d'investissement).
2014-333	2-3	Droit de préemption Urbain	29/01/2014 (Régularisation)	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AE n°10, AA n° 38,40 et YK n°190
2014-334	2-3	Droit de préemption Urbain	21/02/2014 (Régularisation)	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC n°322 et AA n°77
2014-335	2-3	Droit de préemption Urbain	02/04/2014	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AD n°74 et 75
2014-336	2-3	Droit de préemption Urbain	05/04/2014	La commune ne porte pas son droit de préemption urbain sur l'immeuble cadastré section AC n°214
2014-337	3-3	Convention d'occupation précaire du logement d'urgence	18/04/2014	Décide de la mise à disposition du logement 3 rue de la Poste dans le cadre d'une convention d'occupation précaire (Hébergement d'urgence dans le cadre de la convention d'allocation temporaire signé avec l'État).
2014-338	1-4	Autres contrats	18/04/2014	Devis accepté de la Société EURL OUY pour l'achat d'un siège pneumatique d'un montant de 579,98 € TTC (Tracteur MASSEY FERGUSON) (Dépense d'investissement).
2014-339	1-4	Autres contrats	18/04/2014	Devis accepté de la Société EURL OUY pour l'achat d'un siège suspension intégré d'un montant de 409,32 € TTC (Tondeuse WOLF) (Dépense d'investissement).

2 – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU C.C.A.S.

Délibération n° 2014_34

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 28 mars 2014, le Conseil Municipal a décidé que le C.C.A.S. sera composé pour la mandature 2014-2020 de 11 membres :

- Le Maire, Président de droit.
- 5 membres du Conseil Municipal.
- 5 membres nommés par le Maire, choisis parmi les représentants œuvrant dans les domaines de la prévention, de l'animation et du développement social.

Le Conseil Municipal lors de cette séance du 28 mars 2014 a également élu les membres qui représenteront le Conseil Municipal. Madame Sonia LABSY élue le 28/03/2014 a fait part de son souhait de ne pas siéger au C.C.A.S. Il est proposé de remplacer Madame LABSY par Monsieur Alain BONDON.

*Sont élus représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S. à l'unanimité de ses membres présents et représentés :
Madame Cathy LUTRAT, Madame Gwenaëlle LE CREURER, Monsieur Patrick RIVARD, Madame Clara PICHOT et Monsieur Alain BONDON.*

3 – ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (Annexe A)

Délibération 2014_35

La loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République a prévu l'obligation pour les conseils municipaux des communes de plus de 3 500 habitants de se doter d'un règlement intérieur qui doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation (article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Dans les communes de moins de 3 500 habitants, c'est au conseil municipal qu'il appartient d'apprécier librement l'opportunité d'établir un tel règlement.

Le contenu du règlement intérieur est fixé librement par le conseil municipal qui peut se donner des règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur. Aussi, ce règlement ne doit-il porter que sur des mesures concernant le fonctionnement du conseil municipal ou qui ont pour objet de préciser les modalités et les détails de ce fonctionnement.

La commune d'Aunay-sous-Auneau qui compte moins de 3 500 habitants n'a donc pas l'obligation de se doter d'un règlement intérieur pour le fonctionnement du Conseil Municipal.

Cependant, considérant qu'un règlement intérieur peut contribuer à organiser le fonctionnement de l'assemblée municipale, Monsieur le Maire a proposé au Conseil Municipal réuni en commission plénière le 17 avril 2014 de travailler sur un projet de règlement en relation avec le secrétariat de la Mairie.

Vu le projet de règlement intérieur élaboré lors de la réunion du Conseil Municipal en commission plénière du 17 avril 2014.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

- *Adopte le règlement intérieur du Conseil Municipal annexé à la présente délibération.*
- *Dit que le règlement intérieur sera paraphé par l'ensemble des élus municipaux.*
- *Dit que le règlement intérieur sera exécutoire dès sa publication et son envoi à la Préfecture d'Eure et Loir. Ce document sera remis à l'ensemble des élus municipaux. Celui-ci sera consultable à la Mairie.*

4 - ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (E.P.C.I.)

A) DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VOISE ET DE SES AFFLUENTS (S.I.M.V.A.) :

Délibération n° 2014_36

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau Conseil Municipal suite au scrutin du 23 mars 2014 doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.I.M.V.A.

Se sont déclarés candidats :

Délégué titulaire : Monsieur Robert DARIEN.

Délégué suppléant : M. Emmanuel DAVID

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Délégué titulaire : Monsieur Robert DARIEN (Élu avec 14 voix soit la majorité absolue).

Délégué suppléant : M. Emmanuel DAVID (Élu avec 14 voix soit la majorité absolue).

**B) DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE L'ÉNERGIE (S.D.E. 28) :
Délégation n° 2014_37**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau Conseil Municipal suite au scrutin du 23 mars 2014 doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.D.E. 28

Se sont déclarés candidats :

Délégué titulaire : Monsieur René BONNET.

Délégué suppléant : Monsieur Alain BONDON.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Délégué titulaire : Monsieur René BONNET (Élu avec 14 voix soit la majorité absolue).

Délégué suppléant : Monsieur Alain BONDON (Élu avec 14 voix soit la majorité absolue).

**C) DÉLÉGUÉS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU POLE DE SÉCURITÉ ET DE LA TRÉSORERIE D'AUNEAU (S.I.P.S.T.A.) :
Délégation n° 2014_38**

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le nouveau Conseil Municipal suite au scrutin du 23 mars 2014 doit procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au S.I.P.S.T.A.

Se sont déclarés candidats :

Délégué titulaire : Monsieur Jacques WEIBEL.

Délégué suppléant : Madame Sylvie RIVAUD.

Le résultat du scrutin est le suivant :

Nombre de votants : 14

Nombre de bulletins nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 14

Délégué titulaire : Monsieur Jacques WEIBEL (Élu avec 14 voix soit la majorité absolue).

Déléguée suppléante : Madame Sylvie RIVAUD (Éluée avec 14 voix soit la majorité absolue).

**D) REPRÉSENTANTS COMMUNAUX AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE LA RÉGION AUNEAU SUD (S.I.A.E.P.R.A.S.) :
Délégation n° 2014_39**

La commune d'Aunay-sous-Auneau participe financièrement au budget du S.I.A.E.P.R.A.S. dans le cadre d'un fonds de concours mais ne dispose pas de délégué communal au sein de cet E.P.C.I.

Il est rappelé que la commune adhère à ce syndicat par solidarité mais aussi pour sa sécurité dans le cas où elle ne pourrait pas assurer sa production d'eau potable.

Il est cependant proposé de désigner deux élus pour représenter la commune au S.I.A.E.P.R.A.S.

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés décide de désigner Messieurs Jacques WEIBEL et Robert DARIEN pour représenter la commune d'Aunay-sous-Auneau au S.I.A.E.P.R.A.S.

E) PROPOSITIONS DE CANDIDATS À PRÉSENTER À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA BEUCE ALNÉLOISE POUR LA REPRÉSENTATION DE LA COMMUNE D'AUNAY-SOUS-AUNEAU AUX DIFFÉRENTES INSTANCES INTERCOMMUNALES DE COMPÉTENCES COMMUNAUTAIRES
Délibération n° 2014_40

Le Conseil Municipal décide de proposer les élus municipaux suivants pour siéger aux différentes instances intercommunales de compétences communautaires :

NOM	DÉLÉGUÉS PROPOSÉS
<u>S.A.E.M</u> : Société Anonyme d'Economie Mixte	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>S.M.A.F.E.L</u> : Syndicat Mixte d'Aménagement Foncier d'Eure-et-Loir	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>SMO</u> EURE ET LOIR NUMERIQUE	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>CONSEIL D'ADMINISTRATION</u> : Collège Jules Ferry	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE</u>	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>SIRMATCOM</u> (Seul Levainville est concerné)	NÉANT
<u>CNAS</u>	Madame Sylvie RIVAUD
<u>S.P.B.</u> : Syndicat du Pays de Beauce	Monsieur Jacques WEIBEL, Monsieur Robert DARIEN, Madame Sylvie RIVAUD
<u>S.I.C.T.O.M.</u> : Syndicat Intercommunal de la Collecte et du Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau	Monsieur Jacques WEIBEL, Madame Gwenaëlle LE CREURER
<u>S.I.T.R.E.V.A.</u> : Traitement et valorisations des déchets.	Monsieur Jacques WEIBEL
<u>S.I.V.O.S.</u> : Syndicat Intercommunal à vocation scolaire du canton d'Auneau (Transport scolaire)	Titulaires : Madame Cathy LUTRAT et Madame Sylvie RIVAUD Suppléants : Monsieur Alex BORNES et Madame Déborah KEROUEDAN
<u>S.I.R.E.B.</u> : Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation des Boues de Station d'Épuration de la région d'Auneau (concerne Aunay, Auneau, Béville, Gué de Longroi et Umpeau)	Titulaire : Monsieur Robert DARIEN Suppléant : Monsieur Emmanuel DAVID

5 – DÉSIGNATION D'ÉLUS MUNICIPAUX POUR SIÉGER OU REPRÉSENTER LA COMMUNE DANS D'AUTRES INSTANCES

A) COMITÉ DES FÊTES D'AUNAY-SOUS-AUNEAU

Délibération n°2014_41

Le Conseil Municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés désigne ses représentants au Comité des Fêtes :

*M. Alex BORNES
M. René BONNET
M. Alain BONDON
Mme Déborah KEROUREDAN
Mme Cathy LUTRAT
M. Jean-André CAHUZAC*

B) CORRESPONDANT DÉFENSE

Délibération n°2014_42

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que la fonction de correspondant défense a été créée en 2001. Le correspondant est un élu du Conseil Municipal qui a pour fonction de représenter la commune auprès des instances civiles et militaires. A ce titre il reçoit un certain nombre d'informations concernant la défense nationale.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal de désigner en son sein le correspondant défense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de désigner Mme Sylvie RIVAUD en qualité de correspondante-défense et M. Patrick RIVARD en qualité de suppléant.

- 19h25 : Arrivée de Mme Clara PICHOT.

6 – INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire donne lecture de sa lettre adressée au Préfet d'Eure et Loir confirmant sa protestation au sujet de la nuance politique attribuée d'office à la liste « Bien vivre ensemble à Aunay-sous-AunEAU » et sollicitant la mention « liste sans étiquette »

- Monsieur le Maire informe de l'attribution de la subvention au titre de la DETR pour le programme de travaux à l'école élémentaire et l'obtention des subventions au titre du FDAIC ; une réunion de la commission des finances sera organisée afin de présenter les budgets de la commune aux nouveaux élus municipaux.

- Monsieur le Maire donne lecture de la publication du président de l'association des Maires de France alertant le Gouvernement sur les grandes difficultés que vont rencontrer les collectivités en raison des hausses de leurs charges et la baisse de leurs recettes imposées par l'Etat.

- Lecture est donnée du courrier adressé au Président du Conseil Général au sujet de la nouvelle taxe transport imposée aux collectivités et aux entreprises de plus de 9 salariés du département à partir de 2014. Ce nouveau prélèvement obligatoire ajouté aux autres dispositions financières défavorables va limiter encore plus les moyens d'action de la commune.

- Le Conseil Municipal est informé de l'attente des éléments demandés au Crédit Agricole pour le réaménagement de la dette.

- La publication de l'appel à candidature lancé en vue de la nomination des personnes pour compléter le conseil d'administration du CCAS est lu en séance (date limite de dépôt des candidatures : 15 mai 2014).

- Monsieur le Maire demande aux commissions compétentes (Fêtes et cérémonies et information-communication) de bien vouloir se réunir rapidement pour organiser l'inauguration du terrain multisports en présence des financeurs ; la date du samedi 14 juin 2014 pourrait être retenue.

- Une réunion de la commission des travaux est nécessaire pour :

- Prendre les dispositions pour lancer la phase 2B du programme « Le Coteau des Fourneaux ».

- Demander des devis supplémentaires en vue d'engager les travaux de voirie 2014.

- Plan de la commune : Une réunion des commissions information-communication et urbanisme-environnement est nécessaire pour apporter les corrections au Bon à Tirer.

- Le Fil des Jours couvrant la période avril à juin 2014 est remis en séance (distribution : 24 avril dans tous les foyers).

- Le Conseil Municipal prend connaissance de la lettre de remerciements de l'Association Saint Eloi suite au versement de la subvention 2014.

Interventions diverses :

- Monsieur Patrick RIVARD s'étonne que le règlement relatif à l'utilisation du terrain multisports ne soit pas affiché sur le site. Il propose que ce règlement soit affiché en permanence de manière visible sur un support adapté afin que les utilisateurs soient parfaitement informés des conditions d'utilisation de cette nouvelle installation. Monsieur le Maire indique que le règlement avait été affiché dès la mise en service de l'installation. Un nouvel affichage sera prévu. Il a déjà été constaté plusieurs incivilités sur cette installation. Monsieur le Maire suggère que la commission information-communication prévoit une rubrique dans le prochain Fil des Jours consacrée au vandalisme et au coût qu'il représente pour les contribuables.

- M. Emmanuel DAVID demande que les horaires d'ouverture de la bibliothèque au public soient affichés et accessibles sur le site internet de la mairie.

- M. Jean-André CAHUZAC signale le danger sur le site du lavoir du Pont au Charroi très dégradé et plusieurs fois vandalisé. Monsieur le Maire va prendre des dispositions pour engager une procédure de péril.

- Église St Eloi : M. Jean-André CAHUZAC signale une voiture épave face à la sacristie et le plancher bois à l'entrée de l'église côté gauche très dégradé.

7 – DATES À RETENIR

- **Jeudi 24 avril à 19h00 au siège de la C.C.B.A.** : Réunion du Conseil Communautaire.
- **Dimanche 27 avril à Aunay-sous-Auneau** : Vide grenier de l'association du jumelage.
- **Mardi 29 avril à 18h00 à l'espace Jean Moulin de Champhol** : Assemblée générale de l'ASFEDDEL.
- **Mercredi 21 mai à 18h00 à la Mairie** : Réunion Informations/Communications consacrée au site internet municipal et au bulletin municipal.
- **Jeudi 22 mai à 19h30 à la Mairie** : Réunion du Conseil Municipal.

La séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Vu, le Maire

Emmanuel DAVID

Jacques WEIBEL

PROCÈS VERBAL AFFICHÉ ET MIS EN LIGNE SUR LE SITE INTERNET MUNICIPAL

« aunay-sous-auneau.fr » rubrique « La vie municipale/réunions »

LE 25 AVRIL 2014

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 22 AVRIL 2014**

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2014_34	5.3	Désignation de représentants	Élection des représentants du Conseil Municipal au C.C.A.S.	J. WEIBEL
2014_36	5.3	Désignation de représentants	Délégués au Syndicat Intercommunal de la Voise et de ses Affluents (S.I.M.V.A.)	J. WEIBEL
2014_37	5.3	Désignation de représentants	Délégués au Syndicat Départemental de l'énergie (S.D.E. 28)	J. WEIBEL
2014_38	5.3	Désignation de représentants	Délégués au Syndicat Intercommunal du Pôle de Sécurité et de la Trésorerie d'Auneau (S.I.P.S.T.A.)	J. WEIBEL
2014_39	5.3	Désignation de représentants	Représentants communaux au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région Auneau Sud (S.I.A.E.P.R.A.S.)	J. WEIBEL
2014_40	5.3	Désignation de représentants	Propositions de candidats à présenter à la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise pour la représentation de la commune d'Aunay-sous-Auneau aux différentes instances intercommunales de compétences communautaires.	J. WEIBEL
2014_41	5.3	Désignation de représentants	Comité des Fêtes d'Aunay-sous-Auneau	J. WEIBEL
2014_42	5.3	Désignation de représentants	Correspondant défense	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le : 23/04/2014
La réception en Préfecture le : 23/04/2014
L'affichage en Mairie le : 23/04/2014

Le Maire,

Jacques WEIBEL

N° D'ORDRE	NOMENCLATURE		DÉLIBÉRATION	RAPPORTEUR
	CODE	LIBELLE		
2014_35	5.2	Fonctionnement des assemblées	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	J. WEIBEL

Délibérations certifiées exécutoires par le Maire compte tenu de :

L'envoi en Préfecture le :
La réception en Préfecture le :
L'affichage en Mairie le :

Le Maire,

Jacques WEIBEL

**APPROBATION DU PROCÈS VERBAL ET DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUNAY-SOUS-AUNEAU DU 22/04/2014**

Seuls les membres présents physiquement à la séance doivent signer :

<i>Elus municipaux (dans l'ordre du tableau)</i>	<i>SIGNATURES</i>
<i>M. Jacques WEIBEL, Maire</i>	
<i>M. Robert DARIEN, 1er Adjoint</i>	<i>Pouvoir à M. Alain BONDON</i>
<i>Mme Sylvie RIVAUD, 2ème Adjointe</i>	
<i>Mme Cathy LUTRAT, 3ème Adjointe</i>	<i>Pouvoir à Mme Sylvie RIVAUD</i>
<i>M. Alex BORNES, 4ème Adjoint</i>	<i>Pouvoir à M. Jacques WEIBEL</i>
<i>Mme Gwenaelle LE CREURER</i>	<i>Pouvoir à Mme Déborah KEROUREDAN</i>
<i>M. Emmanuel DAVID</i>	
<i>Mme Sylvie REBRÉ</i>	
<i>M. Jean-André CAHUZAC</i>	
<i>Mme Sonia LABSY</i>	
<i>M. Patrick RIVARD</i>	
<i>Mme Déborah KEROUREDAN</i>	
<i>M. René BONNET</i>	
<i>Mme Clara PICHOT</i>	
<i>M. Alain BONDON</i>	